



Tarifs et Règlement Financier Collège

Année Scolaire 2020/2021

HAPPINESS SCHOOL est une école privée indépendante « hors contrat ». L'école est **déclarée, reconnue et inscrite sur les listes de l'Inspection Académique du rectorat de Nice, et déclarée auprès du tribunal de Grasse, et de la préfecture des Alpes Maritimes.**

Une école « hors contrat » est **agrée par l'éducation nationale**, mais ne reçoit **aucune aide financière du Ministère de l'éducation nationale**. C'est pourquoi la bonne tenue de nos comptes et le respect des délais de paiement sont essentiels pour la santé financière d'HAPPINESS SCHOOL.



Frais d'Adhésion et d'Inscription :

Les frais d'adhésion à l'association s'élèvent à un montant de 20 euros par an et par enfant

Les frais d'inscription sont de **150 euros** pour la rentrée de septembre 2020, par élève et **par année.**

Ils comprennent :

- Frais de dossier
- Inscription de l'élève sur la liste de classe officielle déposée en mairie et à l'inspection académique
- Matériel éducatif et pédagogique

Les frais d'inscription sont payés en une seule fois lors de l'inscription avec un chèque d'un montant de 150 euros, et l'adhésion avec un autre chèque d'un montant de 20 euros, et sont non remboursables.

Les chèques des frais d'inscription et d'adhésion seront déposés en banque le 1 août 2020.



Frais de scolarité :

Le prix de la scolarité est annuel et fixe. Toute inscription est entendue pour la durée totale de l'année scolaire, soit du mardi 1^{er} septembre 2020 au mardi 29 juin 2021.

Association Loi 1901 « **HAPPINESS SCHOOL** » - Ecole Élémentaire Privée

95 Avenue de la Libération - 06130 - GRASSE - Tél : **06/63/18/70/02**

Mail : isabflorent@yahoo.fr - site internet : www.happiness-school.fr

TARIFS SCOLARITE ANNEE 2020 / 2021

Tarif Scolarité
Temps complet
380 euros / mois

Les frais de scolarité Tarif complet comprennent

- Les cours quotidiens
- Les cours de musique, art plastique, théâtre, danse, ateliers pédagogies actives...
- Les fournitures et le matériel éducatif et pédagogique
- Les rendez-vous individuels et collectifs entre le personnel éducatif et les parents...
-

Les frais de scolarité ne comprennent pas :

- Le petit matériel personnel des enfants (voir liste matériel à fournir)
- Les dépenses de sorties scolaires
- Le repas de midi et le goûter

Les frais de scolarité sont un forfait annuel. Aucune déduction ne pourra être faite en fonction des jours ouvrables, ni de la durée totale des vacances scolaires, ni des absences de l'élève. L'absence d'un éducateur ne donnera pas lieu à un remboursement ou à une réduction des frais de scolarité.



Incident de paiement / Rupture de la scolarité:

Tout incident de paiement, quel qu'en soit la raison, entraîne une majoration de 10% des frais de scolarité pour la période concernée.

L'inscription à HAPPINESS SCHOOL est valable pour une année complète jusqu'au 30 juin. Si vous souhaitez quitter l'école en cours d'année, il vous sera demandé **un préavis de deux mois sous forme d'écrit, et envoyé en recommandé et accusé de réception par voie postale.**

Tout mois commencé est dû.



Retard après 18 heures :

Lorsque les parents sont en retard pour venir chercher leurs enfants, les parents se doivent de prévenir par Sms. **Tous retards au-delà de 18 heures sera facturé 5 euros**, et devront être réglés à chaque fin de mois.

Association Loi 1901 « HAPPINESS SCHOOL » - Ecole Élémentaire Privée

95 Avenue de la Libération - 06130 - GRASSE - Tél : 06/63/18/70/02

Mail : isabflorent@yahoo.fr - site internet : www.happiness-school.fr



Choix de paiement scolarité

Vous pouvez choisir entre deux options de paiement :

- Annuel, en une seule fois en début d'année
 Mensuel, en 10 fois ou Mensuel, en 12 fois

Par virement bancaire (voir RIB de l'école), en espèce, ou en chèque. Vous pouvez donner les 10 ou 12 chèques en septembre, daté par mois, qui seront encaissés le 3 de chaque mois.

Choix Paiement	Paiement Temps Complet
Mensuel X10	380 euros X 10
Mensuel X12	316.66 euros X12
annuel	3780 euros

RECAPITULATIF

	Nom	Prénom	Date de naissance	Age en septembre 2020
Enfant				
Enfant				

		A régler en septembre	Reste à régler
Choix Paiement		
Frais inscription par enfant X 150 euros pour inscription septembre 2020 à payer dès l'inscription. Non remboursable		
Adhésion Association HAPPINESS SCHOOL par enfant X 20 euros pour année 2020 à payer dès l'inscription. Non remboursable		
TOTAL			

Association Loi 1901 « **HAPPINESS SCHOOL** » - Ecole Élémentaire Privée

95 Avenue de la Libération - 06130 - GRASSE - Tél : **06/63/18/70/02**

Mail : isabflorent@yahoo.fr - site internet : www.happiness-school.fr

Aide pour remplir le tableau : exemple - pour l'inscription d'un enfant en temps complet

		A régler pour septembre	Reste à régler
Choix Paiement	Temps complet en mensuel Soit ...380.. euros X ..10...	380euros	380 euros par mois Donc 380 euros X 9 Soit 3380 euros
Frais inscription par enfant1.... X 150 euros pour inscription septembre 2019 à payer dès l'inscription Non remboursable	150 euros	
Adhésion Association HAPPINESS SCHOOL1..... X 20 euros pour année scolaire 2018-2019 à payer dès l'inscription Non remboursable	20 euros	
TOTAL		550 euros	

Nous soussignons parents (ou tuteur légal) de l'enfant avoir pris connaissance du règlement financier de l'école élémentaire privée HAPPINESS SCHOOL et d'en approuver les dispositions.

Veillez parapher les 4 pages du règlement financier.

Signatures des deux parents,
Précédées de la mention « Lu et Approuvé »

Date, le.....